



Bons cadeaux

Naissances

Bénéficiaires:

- ➔ L'enfant du ou des salariés AIRBUS HELICOPTERS qui vient de naître
(un seul bon sera attribué même si les deux parents sont salariés)

Conditions financières :

Bon Cadeau d'une valeur de 135€ :

- ➔ Soit en bon d'achat Coopérative,
- ➔ Soit en tickets ACCENTIV KADEOS.

Documents à fournir à la caisse

- ➔ Naissance : livret de famille ou extrait d'acte de naissance.

(il est impératif de faire vos démarches à AGPS avant de retirer votre bon)



Bons cadeaux

Mariage/PACS

Bénéficiaires:

- ➔ Salariés AIRBUS HELICOPTERS venant :
 - ➔ de se Marier
 - ➔ de se PACSER

Conditions financières :

Bon Cadeau d'une valeur de 135€ :

- ➔ Soit en bon d'achat Coopérative,
- ➔ Soit en tickets ACCENTIV KADEOS.

Documents à fournir à la caisse

- ➔ Mariage : livret de famille ou extrait de mariage.

- ➔ PACS : attestation d'engagement dans les liens pacte civil de solidarité ou extrait d'acte de naissance avec la mention de la déclaration de PACS

(il est impératif de faire vos démarches à AGPS avant de retirer votre bon)

Un seul bon sera délivré pour cette prestation



Participation

CESU

(Chèques Emploi Service Universel)

Bénéficiaires

- ➔ Salariés AIRBUS HELICOPTERS qui ont recours à une aide à domicile ou à des services à la personne (gardes d'enfants, ménages, petits travaux..)

Conditions financières :

- ➔ **Maximum 30 Tickets CESU de 20€** par semestre et par salarié, prise en charge 5€ par ticket **soit 25% de participation.**
- ➔ Possibilité de commander des Tickets CESU supplémentaires non subventionnés pour compléter vos paiements.

Documents à fournir à la caisse

- ➔ Remplir le formulaire "Commande CESU", à votre disposition en caisse ou sur le site du CE : ce-airbushelicopters.com
(Le planning des commandes est disponible sur le site internet du C.E.)



simplifiez-vous la vie!



Participation

ANCV

(Chèques vacances)

Bénéficiaires

- ➔ Salariés AIRBUS HELICOPTERS

Conditions financières :

- ➔ **Participation de 20% , 25% ou 30%** selon votre quotient familial (QF) plafonnée à 700€ par an.
(Le QF est calculé selon votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts du foyer)
- ➔ Le salarié qui opte pour le chèque vacances aura accès uniquement aux prestations vendues et payées au CE (voyages flash, catalogue CE, partenaires catalogues)

Documents à fournir à la caisse

- ➔ Les feuilles d'impositions du foyer

(Le planning des commandes est disponible sur le site internet du C.E.)

